



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants sociaux

Question écrite n° 2574

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des assistants sociales scolaires dans l'académie de Poitou-Charentes. Les professionnels affirment que l'académie serait la plus mal dotée en postes et perdrait, à la rentrée 2012, encore deux équivalents temps plein. Or le rôle et les fonctions assurés par ces professionnels au sein des établissements scolaires est en fort développement, sachant qu'il serait nécessaire de prioriser des actions de prévention, ce qui n'est actuellement pas possible pour ces professionnels, compte tenu des missions qu'elles doivent déjà assurer et du nombre d'établissements qui leur sont affectés. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les orientations du ministère en la matière et les moyens qu'il compte développer pour assurer le nombre de postes nécessaires d'assistants sociaux scolaires, dans les différents départements de l'académie Poitou-Charentes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale accorde une attention toute particulière à la situation des assistants sociaux. L'action des personnels des services sociaux concourt directement à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire des élèves et à la lutte contre l'absentéisme dans les établissements scolaires du second degré. Les assistants de service social apportent également écoute, conseils et soutien aux élèves pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. Pour mener à bien ces missions, l'académie de Poitiers a disposé de 47 emplois au 1er janvier 2012. Il appartient au recteur de l'académie de Poitiers d'assurer la répartition de ces emplois en tenant compte des situations spécifiques des départements placés sous son autorité, en concertation avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale et après consultation des instances paritaires compétentes. Il est précisé par ailleurs, qu'au titre de l'année 2012, 94 postes sont offerts au plan national aux concours de recrutement d'assistantes et d'assistants de service social. Le renforcement des moyens en personnels sociaux fait partie des priorités du Gouvernement et s'effectuera dans le cadre des créations d'emplois pour l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2574

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4659

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6760